

Pour vous abonner à la Lettre
Entreprises & Défense [LIEN](#)

Repères

Les effectifs en 2012 :
Armée de Terre : 106.000 dont
10.000 civils
Marine nationale : 45.000 dont
7.000 civils
Armée de l'Air : 53.600 dont
5.700 civils
Le personnel militaire
comprend 15 % d'officiers,
45 % de sous-officiers et 37 %
de militaires du rang (64 % de
militaires sous contrat)
19.640,3 milliards d'euros
de dépenses de personnel
(15.134,3 pour les militaires et
4.506,1 pour les civils)
75,7 M€ de dépenses de
personnel pour la réserve
opérationnelle (hors
gendarmerie)
17.170 recrutements directs de
militaires en 2011
2.306 recrutements directs de
civils
Soldes mensuelles nettes en
2011 (médiane) :
Général – Amiral : 6.985 €
Colonel – Capitaine de
vaisseau : 6.146 €
Capitaine – Lieutenant de
vaisseau : 3.602 €
Adjudant-chef – Maître
principal : 2.503 €
Sergent – Second maître :
1.545 €
Soldat – Matelot breveté :
1.385 €
540 établissements
restructurés (dissous, créés
ou transférés) en 2011

Sources : ministère de la Défense
et rapports parlementaires.



www.lgmgroup.fr/
defense@lgm.fr

Trois questions au... commissaire général de corps aérien

Jean-Marc Coffin

Directeur central du service du commissariat des armées

Pourriez-vous nous présenter le Service du commissariat des armées ?

Le service du commissariat des armées (SCA) qui existe depuis le 1^{er} janvier 2010, est d'abord et avant tout un service interarmées à vocation opérationnelle. Ce service est subordonné au chef d'état-major des armées ; sa mission prioritaire est la satisfaction de son contrat opérationnel pour le soutien des forces en opérations. Le SCA propose une nouvelle approche du soutien interarmées et met en œuvre des métiers en pleine rénovation.

Le service est structuré autour d'une organisation fonctionnelle centrée sur les différents métiers du service : finance, achat, logistique, juridique et contrôle interne comptable. Cette organisation, que l'on appellerait sectorielle dans le secteur privé, est nouvelle pour les armées qui fonctionnent traditionnellement selon une approche organique, conformément au principe « un chef, une mission, des moyens ». Avec la création du SCA, nous avons fait le pari du changement en cherchant à nous adapter aux mutations d'aujourd'hui et de demain. Pour cela, nous avons adopté un modèle comportant une direction centrale resserrée et des centres experts dédiés chacun à un métier ; ces centres sont chargés de piloter des établissements producteurs de prestations de soutien sur le terrain.

Quels liens le SCA a-t-il avec le monde de l'entreprise et notamment les PME ?

En tant qu'acteur majeur du soutien au sein du ministère de la Défense, le SCA entretient naturellement et logiquement des relations étroites avec le monde de l'entreprise et plus particulièrement celui des PME. En matière de commande publique, les chiffres parlent d'eux-mêmes : les marchés publics notifiés aux PME représentent chaque année les 2/3 du volume total pour presque 1/3 du montant global. À ce titre, et pour entretenir ce lien avec les opérateurs économiques, nous organisons périodiquement, et sur l'ensemble du territoire national, en relation avec la Mission Achats (SGA) du ministère, des plateaux d'information ou « salons inversés » où se rencontrent la sphère privée et les acteurs « achats » et « finances » du service du commissariat des armées.

Nos services communiquent ainsi régulièrement vis-à-vis des fournisseurs sur les évolutions récentes des processus de la dépense publique. On peut citer, à titre d'exemple, la réception directe des factures et la mise en place d'outils de traçabilité, l'indication des numéros d'engagement juridique sur les factures et, bien évidemment, la carte achats et le projet de dématérialisation des factures.

Quel message aimeriez-vous transmettre aux entreprises ?

Notre intérêt commun est de « mieux nous connaître mutuellement pour encore mieux travailler ensemble ». Par conséquent, nous devons envisager les uns les autres toutes les actions qui garantiront le maintien de ce lien privilégié. Les entreprises sont des partenaires indispensables aux succès de nos missions, en métropole ou en opérations extérieures. Pour ce faire, nous avons défini et diffusé des orientations majeures qui ont vocation à préserver le tissu industriel et permettre l'essor des TPE et PME. Il en est ainsi de mesures, dans le cadre de l'achat public, qui vont au-delà des dispositions de droit commun, par exemple, le versement des avances à 20 % au lieu de 5 %. Notre action se concentre également sur le déploiement de la carte achats toutes les fois que le contrat peut le permettre, dès lors que cet outil présente des avantages indéniables pour les parties (accélération des délais de paiement, notamment) dans un contexte de tension économique.

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense. Tous les collaborateurs de l'Association sont bénévoles. Les seuls revenus sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pour télécharger la Synthèse des activités 2011 [LIEN](#)

Pour télécharger le document permettant à votre entreprise de nous rejoindre éventuellement en 2012 [LIEN](#)

PME et Défense

Dans le cadre des réflexions menées par le ministère de Défense concernant la mise en place d'une nouvelle relation avec les PME, l'Association a effectué plusieurs propositions. Parmi les plus novatrices, la création d'un poste de Haut Fonctionnaire Entreprises (HFE) ayant un rôle de coordination et de suivi de la politique du ministère vis-à-vis des entreprises, notamment des PME. Fonction un peu comparable à celle de Haut Fonctionnaire au Développement Durable (HFDD) qui pourrait ensuite être dupliquée au sein d'autres ministères. Autre proposition, la mise en place d'un affacturage propre à la Défense et s'appuyant sur un système de garantie publique, avec comme but de diminuer l'endettement à court terme, réduire les besoins en fonds de roulement et améliorer la capacité d'emprunt des TPE et PME.

27 novembre : Forum DGA Innovation

La Direction générale de l'armement organise le 27 novembre au CNIT Paris La Défense un forum destiné aux PME. Cette journée comprendra une séance plénière sur la recherche, l'industrie et les programmes et des ateliers avec les experts de la DGA. L'Association sera bien entendu présente. Pour en savoir plus [LIEN](#).



Vous recevez la Lettre Entreprises & Défense suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectifs publics. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser en faisant parvenir un courriel à l'adresse : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr

19 décembre : Colloque « Se reconverter en créant ou en reprenant une entreprise »

A la suite des colloques sur les formations supérieures dans le domaine de la sécurité privée et sur les métiers de l'hôtellerie-restauration, l'Association organise avec Défense Mobilité, l'Agence de reconversion de la Défense, le 19 décembre prochain à Paris un colloque sur le thème « Se reconverter en créant ou en reprenant une entreprise ». Ce colloque est réservé exclusivement aux personnels militaires ayant ou réfléchissant à un projet de reconversion dans ce domaine, ainsi que bien entendu aux collaborateurs d'entreprises membres de l'Association.

L'inscription est obligatoire et se fait pour les personnels militaires auprès d'un interlocuteur unique de Défense Mobilité, le lieutenant Cécile Denis : [LIEN](#).



RETEX : « Don du sang au profit des militaires blessés en service et des patients traités dans les hôpitaux militaires »

L'Association s'est une nouvelle fois associée à cette cause en organisant le 13 août dernier un don au Centre de Transfusion Sanguine des Armées de Clamart (Ilot Percy). Merci aux 23 donateurs présents ce jour-là et également à tous ceux qui ont contribué au succès de cette opération, notamment en relayant très largement l'information. En savoir plus pour faire un don : [LIEN](#).



L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée le 7 juillet 2009, sous la forme d'un service à compétence nationale. Elle est rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) autorité chargée d'assister le Premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités en matière de défense et de sécurité nationale.



La création de l'ANSSI est l'une des suites données à la publication, du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Ce Livre blanc, retenant le risque d'une attaque informatique contre les infrastructures nationales comme l'une des menaces majeures les plus probables des quinze prochaines années, a mis en exergue l'impact potentiellement très fort de telles attaques sur la vie de la nation. Il invitait l'État à se doter d'une capacité de prévention et de réaction aux attaques informatiques, et à en faire une priorité majeure de son dispositif de sécurité nationale. En particulier, dans le domaine de la défense des systèmes d'information, il soulignait la nécessité de disposer d'une capacité de détection précoce des attaques informatiques, et d'une organisation propre à contrer les attaques les plus subtiles comme les plus massives. Dans le domaine de la prévention, il proposait un recours accru à des produits et à des réseaux de haut niveau de sécurité, et la mise en place d'un réservoir de compétences au profit des administrations et des opérateurs d'infrastructures vitales.

L'ANSSI a été créée pour mettre en place et développer ces diverses capacités. Elle est l'autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information. Elle a pour principales missions d'assurer la sécurité des systèmes d'information de l'État et de veiller à celle des opérateurs nationaux d'importance vitale, de coordonner les actions de défense des systèmes d'information, de concevoir et déployer les réseaux sécurisés répondant aux besoins des plus hautes autorités de l'État et aux besoins interministériels, et de créer les conditions d'un environnement de confiance et de sécurité propice au développement de la société de l'information en France et en Europe.

Les bonnes pratiques dans le domaine de la SSI

L'ANSSI propose sur son site de nombreuses informations sur la sécurité des systèmes d'information. Ainsi les « 10 commandements de la sécurité sur Internet » [LIEN](#) et un module d'autoformation sur les principes essentiels de la sécurité informatique [LIEN](#). L'ANSSI propose également trois documents indispensables aux entreprises et à leurs collaborateurs. Un « Passeport de conseil aux voyageurs » accessible avec de nombreux conseils sur la page « Partir en mission » [LIEN](#), un « Guide sur la sécurité industrielle » [LIEN](#) et un « Guide sur l'externalisation » [LIEN](#). L'IHEDN propose en étroite coopération avec les experts de l'ANSSI un stage de deux jours sur la sécurité informatique destiné plus particulièrement aux RSSI. Contact : cybernetis@ihedn.fr

Pour aller plus loin

La stratégie de la France en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information [LIEN](#) le rapport du sénateur Jean-Marie Bockel sur la cyberdéfense [LIEN](#) et le portail de la sécurité informatique [LIEN](#).

Entreprises & Défense

Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense, est publiée en 2012 avec le soutien du groupe LGM.

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.
 Rédacteur en chef : Pascaline Abadini.
 Comité de rédaction : Pascaline Abadini, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.
 Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.
 Mail : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr
 ISSN 2114-7019
 Tous droits réservés.
 Les marques "Prix de la reconversion des militaires" et "Entreprises & Défense" sont déposées auprès de l'INPI.